

En partenariat avec

•••Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne,



point-justice
Essonne

•••Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF),



•••Le Point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes,



•••La Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne,



« Avec le concours financier de la Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne »

L'association AGE 91 propose des permanences juridiques physiques et téléphoniques.

AGE 91 c'est aussi ...

des actions à destination des professionnels

••• Formation professionnelle continue

Droits et devoirs des adultes en situation de handicap
Prévenir l'épuisement professionnel
Travailler en équipe
La maladie de Charcot (SLA)
Protection juridique des majeurs
Initiation à la démarche éthique
Spécificités du travail de nuit



...

Demandez notre catalogue !

••• Sensibilisations gratuites

Sessions courtes visant à sensibiliser les professionnels accompagnant des adultes en situation de handicap sur le thème :

« Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance »

Ces sessions gratuites sont financées par le Conseil départemental de l'Essonne.

••• **Club'AGE** : espace de rencontre et d'échange des pratiques destiné aux directeurs d'établissement d'hébergement essonnien.

Association AGE 91

5 rue Panhard
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX
01 64 99 65 05

Pour plus de renseignements consultez notre site internet www.age91.org



Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap



07 62 21 15 76

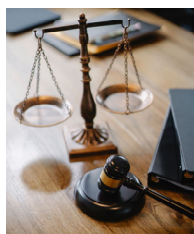


point-justice
Essonne



« Avec le concours financier de la Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne »

L'objectif des permanences juridiques



Permanences juridiques **gratuites** s'adressant aux **adultes en situation de handicap**, à leurs **familles** et aux **professionnels**, notamment ceux des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap, **un(e) juriste** :

- vous **écoute**, vous **informe** sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif,
- vous **aide** dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires,
- vous **oriente** vers les services compétents,
- **assure** 2 types de permanences juridiques qui vous sont destinées.

Le juriste peut également animer des réunions d'informations juridiques.

Permanences physiques

Au Point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes

10 rue du Marquis de Raies
EVRY-COURCOURONNES

Les 1er et 3ème jeudis du mois,

de 9h à 12h

Prendre **rendez-vous**

au **01 60 91 07 88**

Les permanences sont assurées par un(e) juriste du CIDFF et s'adressent aux adultes en situation de handicap et à leur entourage.



Permanences téléphoniques

07 62 21 15 76

Les 2ème et 4ème mercredis
du mois

de 9h à 12h

Un répondeur 24 h sur 24 est à votre disposition pour laisser un message.

Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante :

AGE 91

5 rue Panhard

91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

ou par courriel : padhandicap@age91.org

Ces permanences sont assurées par un(e) juriste du CIDFF et s'adressent aux **adultes en situation de handicap**, à leurs **proches** et aux **professionnels**.